

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 JUIN 2016**

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,  
MM Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Bruno HILAIRE,  
Ghislaine AUTRICQUE

Absentes : Christiane COSTE a donné procuration à Catherine BOIS, Cynthia MICHEL

Secrétaire de séance : Jean Paul BEAUTHEAC

Ordre du jour

**GESTION INTERCOMMUNALE**

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunal 2015 - fusion de la communauté de communes « Pays de Vernoux » et de la communauté d'agglomération « Privas Centre Ardèche »
- SDE07 :
  - Adhésion à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés
  - Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie

**FINANCE**

- Espace culturel « Les Coirons » - travaux d'agrandissement et de mise aux normes
  - demandes de subvention auprès du SDE07 au titre de la rénovation thermique et auprès de la région Rhône Alpes Auvergne
  - plan de financement définitif pour la mise en route des travaux

**URBANISME**

- Taxe d'aménagement – exonération de locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12

**TRAVAUX**

- Compte rendu des travaux en cours :
  - Lotissement Lauzas – voirie intérieure et enfouissement des réseaux
  - Programme de voirie
  - Avancement des projets – Rond-point « La Rose », réhabilitation du tènement MDG, voie verte

**QUESTIONS DIVERSES**

- Vente local commercial 1, Place des Erables
- Manifestation organisée par le CCAS
- Projet d'installation d'une chambre funéraire
- Manifestations
- Divers

-----

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H30.

Il demande de rajouter à l'ordre du jour :

Gestion intercommunale – CAPCA — rapport de la CLET et révision des attributions de compensation de l'année 2016

Finance – Extension du réseau éclairage public – demande de subvention auprès du SDE07.

L'assemblée donne son accord.

L'ensemble des élus ont une pensée toute particulière pour les personnes sinistrées d'Ile de France et du Centre, sachant que la commune, de par sa configuration, aurait pu connaître le même sort.

Catherine BOIS présente une procuration que lui a remise Christiane COSTE pour la représenter et agir en son nom dans toutes les décisions qui seront prises lors de cette séance.

**GESTION INTERCOMMUNALE**

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunal 2015 - fusion de la communauté de communes « Pays de Vernoux » et de la communauté d'agglomération « Privas Centre Ardèche »

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 propose la constitution d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération « Privas Centre Ardèche » et de la communauté de communes du « Pays de Vernoux ». Les conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer ; à défaut l'avis est réputé favorable.

Le Maire rappelle que

- Par une correspondance reçue le 14 avril 2016, Monsieur le Préfet de l'Ardèche sollicite l'avis de la commune sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui figure dans le SDCI de l'Ardèche le 30 mars 2016 et proposé par arrêté préfectoral en date du 5 avril 2016.
- Ce projet de schéma, qui résulte des nouvelles dispositions introduites par la loi du 7 avril 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), impacte notre territoire Centre-Ardèche par deux dispositions principales :

- La fusion de la Communauté de Communes « Pays de Vernoux » avec la Communauté d'Agglomération « Privas Centre Ardèche » avec en perspective la création d'une intercommunalité de 42 communes totalisant 43 021 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- La suppression du Syndicat des Eaux du Bassin de Privas.

Il rappelle que l'avis du Conseil Municipal sur ce schéma est sollicité par le Préfet, en application de l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel « *le projet de schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable* ».

#### **Le Conseil Municipal,**

Réitérant les considérants inscrits dans sa délibération du 26 novembre 2015 traitant de cette opération de fusion, à savoir :

- absence de concertation préalable entre les différentes parties concernées
- absence de cohérence territoriale du projet de fusion entre la Communauté de Communes « Pays de Vernoux » et la Communauté d'Agglomération « Privas Centre Ardèche »,
- non prise en compte de l'intérêt d'une fusion entre la CAPCA et la Communauté de Communes « Barrès Coiron »
- fragilité du processus de coopération et de solidarité initié au sein de la CAPCA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Estimant

- qu'il y a un besoin prioritaire urgent de conserver à la CAPCA son socle actuel territorial afin de laisser cette Agglomération se stabiliser politiquement et financièrement,
- que les Communes du Pays de Vernoux ne sont ni économiquement, ni commercialement tournées vers le Bassin de Vie de Privas et Basse Vallée de l'Eyrieux composant la CAPCA,
- que l'ampleur géographique entraînée par cette fusion rendra impossible et improductive la gestion territoriale dans le cadre stricte d'une Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par arrêté préfectoral en date du 5 avril 2016, ne se prononce pas, en conséquence, sur la représentativité, le siège et la dénomination de cette Communauté d'Agglomération.

#### • CAPCA — rapport de la CLET et révision des attributions de compensation de l'année 2016

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait approuvé le rapport de la CLECT du 7 octobre 2015 qui attribuait à la commune un montant de 315 788,50 € (hors transfert et restitution de compétences 2015 et suivantes) à partir de 2016 et les exercices suivants. Il présente le rapport de la commission, réunie le 20 avril 2016, qui a calculé les charges transférées par commune et par compétence. Pour Alissas, le total est de 10 598 €(1844+8754) Selon le tableau ci-dessous,

Date transfert / Type de charges	Mission locale	CIAS	Activités extrascolaires	TOTAL
01/07/2015	1088	756		1844
2016	2177	1511	5066	8754

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du Code Général des Impôts.

Vu le rapport en date du 20 avril 2016 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 20 avril 2016 a approuvé, à la majorité simple (32 pour, 0 contre et 0 abstention), ledit rapport.

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des 35 conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Considérant que la révision des attributions de compensation de l'année 2015 nécessite le vote, à la majorité simple, uniquement des conseils municipaux des communes membres intéressées par la révision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve en partie le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 20 avril 2016 annexé à la présente délibération, approuve en partie la révision des attributions de compensation de l'année 2015 pour un montant de 74 958,50€ dont le détail par commune est annexé à la présente délibération, approuve en partie la prise en compte de la révision des attributions de compensation de l'année 2015 sur les attributions de compensation de l'année 2016, refuse le précompte de compensation concernant la mission locale. La contribution voulue par la commune envers cet organisme pour les exercices 2011 à 2013, relève d'une décision ponctuelle attribuée au même titre que pour toutes les associations loi 1901.

#### SDE07

##### o **Adhésion à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés**

Le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune adhère à cette compétence, ce qui lui permettrait de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services suivants :

- ✓ Appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- ✓ Assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- ✓ Assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferie-bois...)
- ✓ Gestion des certificats d'économie d'énergie

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,40 euros/habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote du budget primitif.

Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'adhésion à compter de l'exercice 2016, de la commune à la compétence facultative « MDE – ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier des services, en matière énergétique, dans ces domaines.

#### o **Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie**

La Loi N° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE07.

Il donne lecture de ladite convention et précise qu'elle n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE07.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention pour la valorisation des CEE, autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE07.

### FINANCE

#### • Espace culturel « Les Coirons » - travaux d'agrandissement et de mise aux normes

- o Le Maire informe l'assemblée que, pour la mission de maîtrise d'œuvre, il a consulté 3 bureaux d'étude avec réponse avant le 10 juin 2016. Un diagnostic amiante sera demandé rapidement. La réalisation des travaux est prévue entre mars et octobre 2017.
- o Calendrier 2017 de la salle – entre mars et mai travaux d'extension donc pas de fermeture mais gêne occasionnelle/ de juin à septembre fermeture totale.

#### • Extension du réseau éclairage public – demande de subvention auprès du SDE07

Le Maire présente un dossier d'extension du réseau éclairage public, dont le devis a été établi par l'Entreprise GIAMMATTEO, pour les quartiers suivants :

- o Place des Platanes – 8 374,38 € HT : mise en place de 4 candélabres dont 2 récupérés
- o Quartier Lauzas – 12 214,88 € HT : mise en place de 5 candélabres
- o Rue de L'Ohouzine – 686,89 € HT : mise en place d'un candélabre sans fourniture du luminaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier présenté, accepte le devis de l'Entreprise GIAMMATTEO pour un total de 21 276,15 € HT et sollicite du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche une participation à ces travaux au titre de « l'éclairage public ».

### URBANISME

#### • Taxe d'aménagement – exonération de locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations du 24 novembre 2011 instituant la Taxe d'Aménagement et du 26 novembre 2015 exonérant seulement les abris de jardin, les colombiers et les pigeonniers soumis à déclaration préalable

Il précise que les logements financés en PLAI sont exonérés de plein droit (2° de l'article L331-7) de la TAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer totalement en application de l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI-Prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit).

#### • Révision du PLU

Le Maire informe l'assemblée d'un changement d'interlocuteur pour le suivi de la révision du PLU par le cabinet IATE. Guillaume MARTINEZ, qui quitte la société, sera remplacé par Guillaume JOSSELIN. Une entrevue s'est déroulée ce matin avec les intéressés qui ont remis à la mairie l'étude foncière préalable à la révision. Un calendrier prévisionnel des prochaines étapes a été établi :

Diagnostic	PADD	Arrêt du projet	Enquête publique	Approbation
Novembre 2016	Février 2017	Juin 2017	Automne 2017	Début 2018

Sachant que le programme local de l'habitat est en cours de réalisation par la CAPCA, Guillaume MARTINEZ a précisé que le taux annuel de croissance démographique, défini par cette étude, déterminera le foncier constructible nécessaire à la révision du PLU.

Prochaine réunion PLH le 17/06/2016

La 1<sup>ière</sup> réunion publique est prévue soit en novembre 2016 soit en janvier 2017 afin de présenter le diagnostic.

### TRAVAUX

#### • Compte rendu des travaux en cours

- **Lotissement Lauzas** – voirie intérieure et enfouissement des réseaux

Le transfert de la voirie a été réalisé aux termes d'un acte reçu par Me PECHOUX le 17 mai dernier. Les travaux d'enfouissement des réseaux devraient être terminés courant juin réseaux et les enrobés en juillet

- **Programme de voirie** – bons de commande signés

BC1 – 36 728 € HT pour la réfection des rues de Challice, du Four et Pavée et de la VC 17 – traverse du Moulin – réalisation courant juin

BC 2 – 31 738,50 € HT pour la création d'un cheminementpiéton entre le village et l'arrêt de cars du Viaduc

BC 3 – 25 675 € HT pour un tapis en enrobés entre le village et le Viaduc – réalisation des BC 2 et 3 en juillet

La Société COLAS informe la commune que, les délais d'exécution de ces travaux risquent de ne pas être tenus en raison du non approvisionnement en bitume des centrales d'enrobage suite à l'arrêt de production des raffineries françaises.

- Rond-point « La Rose » Réunion prévu début juillet avec le conseil départemental pour présenter le projet finalisé
- Réhabilitation du tènement MDG – 4 entreprises ont été choisies pour s'y installer. Les transferts de propriété sont en cours.
- Voie verte – Les travaux ne sont toujours pas commencés. Il est demandé à la CAPCA des explications sur leur retard.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Manifestation organisée par le CCAS – 1<sup>ier</sup> juillet repas pour les anciens : le matin chants et musique par les enfants de l'école, l'après-midi il est prévu une pièce de théâtre.
- Prochaines manifestations
  - 4 juin – repas de l'ACCA
  - 17 juin – assemblée générale de l'ACCA
  - 24 juin – fête de l'école avec remise des dictionnaires
  - 25 juin – repas de l'association Team Etiq
  - 2 juillet – repas républicain organisé par le Comité des fêtes
  - 8 juillet – repas de l'ALFA Foot
- Divers – Le Maire informe l'assemblée d'une rencontre mardi prochain, 7 juin, avec Monsieur DURAND, nouveau correspondant du Dauphiné (ancien correspondant du Dauphiné d'Annonay).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h